



# « RÈGLEMENT PARTICULIER »

## 17ème tournoi International de Bron



1. Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Compétition autorisée par la FFBaD et Ligue AURA n° de dossier : **2203117 et 22.AURA.69/TI.M./003**
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **16 mars 2023**. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
3. Les Juges-Arbitres seront Monsieur Julien LAMERCERIE : JA principal, du club de Vienne (CBV 38) de Monsieur Gildas PERCHE : JA adjoint du club de Bron (BEB 69)
4. Lee GEO » sera Monsieur Michel BERTHIER, le responsable de la compétition et président du club.
5. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
6. Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame **ou** double mixte le samedi 1er avril 2023 et double dame et double homme le dimanche 2 avril 2023.
7. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou de 4 avec **2 sortants**.
8. L'élaboration des tableaux seront composés par séries (Série 1, Série 2, Série 3...) selon le CPPH et à la date du tirage au sort.
9. Interdiction de composer des paires suivantes : D9 avec NC, D9 avec P12, D7 avec P11
10. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 18 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 25 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.
11. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) soit par chèque ou soit par virement.
12. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). Le volant de références est le BABOLAT grade 2 (22 €) pour les classé(e)s et le MAVIS 500 pour les non classé(e)s. Il sera utilisé en cas de litiges. Ils sont en vente à la table de marque.
13. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
14. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
15. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes dans la salle principal et de 4 min dans la salle annexe à l'annonce du match par la table de marque.
16. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges Arbitres.
17. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juge arbitres. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
18. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matches consécutifs est fixé à 20 minutes. Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable."
19. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition le fera avec l'accord du Juge Arbitre. Par ailleurs, il(elle) devra laisser son numéro de téléphone à la table de marque et revenir à l'heure indiquée par le Juge Arbitre.
20. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain sauf un seul en cas de restriction sanitaires.
21. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
22. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 14 mars 2023. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 16 mars 2023.
23. Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
24. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
25. Le Badminton Evasion Bron décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
26. La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et du tournoi.
27. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Bon tournoi à tous.

L'équipe des Juges-Arbitres le 12 décembre 2022